

# LE NIGER: UNE ÉCONOMIE DE TRANSIT

INTERVIEW AVEC HAMADOU TCHERNO BOULAMA,  
DES PROGRAMMES DE AEC NIGER

BRUNO SONKO, CHARGE DE PROGRAMME, JUSTICE SOCIALE

## QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA PROBLEMATIQUE MIGRATOIRE POUR LE NIGER ?

Au Niger, les enjeux de la migration sont multiples. J'évoquerais trois d'entre eux.

**Le premier enjeu est celui du développement.** Le pays ne dispose pas de chiffres précis sur la migration, encore moins sur son apport au développement. Néanmoins, aujourd'hui, un consensus se dégage selon lequel le Niger profite largement de l'argent envoyé par les migrants. Dans le département de Kantché, région de Zinder, les ressources rapportées par les migrantes vivant en Algérie ont contribué à valoriser l'image de la femme dans le terroir. Comme dans la région de Kayes au Mali, les habitants de Kantché comptent sur l'envoi des fonds des migrants.

L'économie de Tahoua, la région d'origine du président Issoufou Mahamadou a toujours reposé sur les envois des migrants établis dans les pays côtiers. L'apport de la migration est encore plus visible dans la région d'Agadez, où elle apparaît comme un « *nouveau secteur économique* ». Cette région minière ne vit pas des immenses ressources de son sol pillée par les compagnies étrangères,

avec en tête AREVA, mais d'une économie de transit liée principalement à la migration. En effet, depuis le déclin du tourisme, le séjour, le contrôle et l'exploitation des migrants ont entraîné l'implantation de nombreuses activités économiques dans la commune urbaine de la dite région et dans les villes situées le long des routes migratoires.

Selon diverses sources, la migration ferait vivre de manière directe ou indirecte environ 80% des habitants de la commune urbaine d'Agadez. « *Tout le monde est impliqué* » reconnaît Mohamed Anacko, président du conseil régional. La population qui y trouve une activité rémunératrice, mais également les forces de sécurité, dont certains membres, selon plusieurs témoignages, n'hésitent pas à rançonner les convois, qui repartent ensuite libres dans le désert. Le conseil régional d'Agadez a évalué à environ 65 milliards de franc CFA les pertes générées par l'application de la loi 2015-36 sur le trafic illicite des migrants après seulement 11 mois d'application. La pauvreté ambiante résultant de la démission de l'Etat de son rôle de protecteur des plus vulnérables est telle que le migrant est une sorte de vache à lait pour sa famille d'origine.

Les transferts de fonds des migrants constituent des ressources financières importantes injectées dans l'économie nigérienne. Mais le gouvernement nigérien semble avoir pris une option perdante dans le cadre du dialogue avec l'UE en acceptant de stopper les départs de ses citoyens contre quelques billets d'euros.

Du reste, une étude du Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local (LASDEL) a montré que ce n'est pas l'aide des acteurs humanitaires, mais les stratégies de « débrouille » habituelles en période de soudure et les envois d'argent des migrants qui ont constitué le meilleur rempart contre la grave crise alimentaire de 2005.

AEC s'inscrit dans une posture de dénonciation des partenariats migratoires qui font de l'Aide Publique au Développement une monnaie d'échange. L'association croit fermement que l'intérêt du Niger se trouve dans la valorisation de la migration qui est une stratégie de résilience des populations et une soupape de sécurité en ces temps d'insécurité ambiante.

**Le deuxième enjeu est d'ordre sécuritaire.** Indexé par l'UE comme couloir de passage des migrants à destination de l'espace Schengen, le Niger s'est employé à réprimer la migration. Plus inquiétant, depuis le sommet *ad hoc* de la Valette, il s'est développé un discours officiel associant migration, criminalité et insécurité. Les autorités politiques avec à leur tête le président Issoufou disent ouvertement que le migrant qui revient de la Libye rapporte des armes, de la drogue et d'autres produits illicites. Cet amalgame a ouvert la voie à une législation qui criminalise la migration. En effet, le Niger a durci son arsenal législatif à travers une panoplie de mesures visant à lutter contre la migration illégale. En mai 2015, le parlement nigérien a voté une loi criminalisant le trafic illicite des migrants, et qui permet aux forces de sécurité

d'intercepter et de refouler les migrants au départ d'Agadez. Mais l'application de ce texte soulève de nombreuses interrogations, car la plupart des candidats à l'immigration qui transitent par le pays sont des ressortissants de la CEDEAO, jouissant du droit à la libre circulation en vertu du protocole de Dakar de 1979 sur la libre circulation des personnes et des biens.

Avec le développement du terrorisme, le pays a tendance à fermer ses frontières aux citoyens de la CEDEAO, notamment ceux en situation dite irrégulière.

### **Le troisième enjeu est relatif aux droits humains :**

En réponse à l'image dépréciative du Niger que projettent les migrantes nigériennes vivant en Algérie, l'Etat nigérien s'est engagé dans une politique de rapatriement de ses ressortissants. Depuis décembre 2014, à la demande de Niamey, Alger arrête, rassemble et expulse des milliers de migrants dont une majorité des nigériens. Ces expulsions ont donné lieu à des traitements inhumains et dégradants de la part des forces de sécurité qui souvent abandonnent les migrants en plein désert sans eau, ni nourriture.

Les mesures répressives ont consisté en des refoulements de migrants, la fermeture des ghettos, la confiscation et la mise en fourrière des véhicules servant au transport des migrants, l'arrestation et la détention de conducteurs, etc.

La mise en œuvre de la Loi 2015-36 sur le trafic illicite des migrants s'est soldée par des pertes en vies humaines sur les routes migratoires. Des dizaines des candidats à la migration ont vu leurs rêves brisés lors d'opérations d'interception des convois de véhicules par les patrouilles des forces de sécurité. Des migrants ont été mortellement blessés lors des opérations d'interception de véhicules en partance vers le Nord.

Aujourd'hui, de nombreux acteurs dont les élus locaux de la région redoutent une déstabilisation de la région d'Agadez à cause des conséquences néfastes d'une gestion de la migration dictée par l'extérieur et qui ne prenne pas en compte la tradition d'accueil des migrants et la culture de la mobilité des communautés nomades.

#### QUELS SONT LES DÉFIS NOTAMMENT EN TERMES DE DROITS DE CIRCULATION ?

Les défis dans le domaine des droits à la libre circulation sont relatifs au non-respect des textes communautaires et nationaux garantissant la mobilité des personnes et des biens, à la corruption ambiante et à l'impunité des agents de l'administration publique. Le Niger est membre de la CEDEAO, une communauté qui s'est donnée pour mission de faire tomber les frontières héritées de la colonisation afin d'aboutir à une « CEDEAO des peuples ».

Malheureusement, aux frontières et à l'intérieur de ce vaste pays, le protocole de la CEDEAO est violé chaque jour par les agents des forces de l'ordre, coupables d'abus indicibles. Ces derniers sont bien plus préoccupés par l'argent qu'ils se font grâce au racket qu'au contrôle effectif de l'identité des personnes qui entrent et sortent du pays.

En effet, chaque jour sur le terrain, nos réseaux et organisations sont témoins des multiples rackets et extorsions de fonds dont les citoyens de la communauté. Malgré les multiples réunions, formations et campagnes de vulgarisation des protocoles régissant la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO, les habitudes de corruption aux frontières semblent difficiles à faire disparaître.

#### QUE FAIT VOTRE ORGANISATION SUR CETTE THÉMATIQUE ?

AEC mène diverses actions sur la thématique de la migration avec comme boussole le respect des droits des migrants. Depuis 2006, l'association s'est doté d'un département Migration qui mobilise

au total 11 personnes dont 8 à Niamey et 3 à Agadez. Ce département mène des activités de **renforcement des capacités** des acteurs de la migration, **de sensibilisation** des citoyens et décideurs sur les enjeux de la migration et les droits des migrants, de **monitoring et de plaidoyer** à l'endroit notamment des décideurs pour favoriser l'application effective du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation. Ces dernières années, le travail de l'association s'est concentré autour de trois axes : communication, mobilisation sociale et plaidoyer institutionnel pour le respect des droits des migrants et la liberté de circulation régionale.

A travers le premier axe, AEC réalise régulièrement des productions médiatiques (articles de presse et émissions radiophoniques) destinées à informer le grand public sur l'actualité de la migration et à assurer une veille médiatique à travers la production et la diffusion d'un rapport semestriel de monitoring de la situation des droits des migrants dans la région d'Agadez.

Toujours sur ce registre, AEC participe à des missions d'observation aux frontières pour collecter des données sur les « flux migratoires » et documenter les violations des droits des migrants sur les routes. Les rapports des missions sont utilisés comme supports lors des activités de communication, de sensibilisation et plaidoyer.

La mobilisation sociale consiste à organiser des débats publics et des forums qui rassemblent des centaines de citoyens en majorité des jeunes pour échanger sur les enjeux et défis de la migration. Ces activités ont lieu à Niamey et dans les régions, en particulier dans les communes urbaines les plus affectées par les départs et l'accueil des migrants en transit. Les débats publics sont aussi des occasions pour donner la parole aux migrants.

Quant à l'axe de plaidoyer institutionnel, il consiste à organiser des rencontres d'échanges avec les parlementaires, les élus locaux et les commissaires

aux droits humains pour les inciter à prendre des positions publiques et à soutenir les revendications d'AEC en faveur des droits des migrants.

Depuis 2017, AEC mène un intense plaidoyer pour favoriser l'élaboration d'une politique nationale de la migration centrée sur les droits des migrants. Ce plaidoyer a amené certains parlementaires à relayer les préoccupations d'AEC au sein de l'hémicycle.

Pour rappel, en 2014, AEC a piloté une campagne régionale de plaidoyer visant à abolir les entraves à la libre circulation des personnes et des biens dans quatre pays membres de la CEDEAO. La campagne a été organisée dans le cadre d'un projet de promotion et défense des droits des migrants porté par le collectif Loujna Tounkaranke. Elle a conduit également une quinzaine de parlementaires à soutenir les revendications portées par AEC en faveur de la levée des obstacles à la libre circulation dans l'espace CEDEAO.

## QUELS SONT VOS AXES D'INTERVENTION SUR LA SITUATION DES MIGRANTS ?

Le travail de l'association consiste à promouvoir, protéger et défendre les droits des migrants. Cette mission consiste à mener des activités de sensibilisation sur les droits des migrants, à dénoncer les violations dont ils sont l'objet, à susciter des mobilisations citoyennes pour demander aux décideurs l'application des textes nationaux, communautaires et internationaux qui garantissent à chacun le droit à la mobilité. Nous faisons des publications de rapports d'observation et de monitoring pour témoigner de la situation de vulnérabilité des migrants aux frontières, dans les villes escales et sur les routes migratoires. Enfin, nous organisons des débats publics pour maintenir la veille citoyenne autour de la thématique et décrypter les enjeux des politiques migratoires.

Tous les articles publiés sur ce site ont été écrits de manière indépendante. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Rosa Luxemburg Stiftung.

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG  
WEST AFRICA

Sotrac-Mermoz Villa 43 BP : 25013 | Dakar-Sénégal  
Téléphone: +221 33 869 75 19 | Fax: +221 33 824 19 95 | Website: [www.rosalux.sn](http://www.rosalux.sn)

**ROSA LUXEMBURG STIFTUNG**